



**Fonds de revenu Colabor**  
**États financiers consolidés**  
**aux 31 décembre 2006 et 2005**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats consolidés	3
Déficit consolidé	4
Surplus d'apport consolidé	4
Flux de trésorerie consolidés	5
Bilans consolidés	6
Notes complémentaires	7 - 17

## Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts de  
Fonds de revenu Colabor

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Fonds de revenu Colabor aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal  
Le 7 février 2007

## Fonds de revenu Colabor

### Résultats consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

(en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part)

	2006 (365 jours) \$	2005 (187 jours) \$
<b>Ventes nettes</b>	<u>400 398</u>	<u>215 092</u>
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	----- 14 061	----- 8 870
Frais financiers	843	427
Amortissement des immobilisations	927	532
Amortissement des actifs incorporels	<u>3 225</u>	<u>1 652</u>
	<u>4 995</u>	<u>2 611</u>
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	9 066	6 259
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 11)	<u>4 255</u>	<u>2 973</u>
<b>Bénéfice net</b>	<u>4 811</u>	<u>3 286</u>
Bénéfice net de base et dilué par part (note 17)	<u>0,83</u>	<u>0,57</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

**Fonds de revenu Colabor**  
**Déficit consolidé**  
**Surplus d'apport consolidé**

des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars)

	2006 (365 jours)	2005 (187 jours)
	\$	\$
<b><i>DÉFICIT CONSOLIDÉ</i></b>		
Bénéfices non répartis au début	279	
Bénéfice net	4 811	3 286
	5 090	3 286
Distributions déclarées	6 067	3 007
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	(977)	279
<b><i>SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ</i></b>		
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme (note 12) et solde à la fin	128	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Fonds de revenu Colabor

### Flux de trésorerie consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars)

	2006 (365 jours) \$	2005 (187 jours) \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	4 811	3 286
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	927	532
Amortissement des actifs incorporels	3 225	1 652
Participation des porteurs de parts sans contrôle	4 255	2 973
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme	128	
	<u>13 346</u>	<u>8 443</u>
Variations de l'actif et du passif d'exploitation (note 5)	7 976	11 951
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>21 322</u>	<u>20 394</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'une entreprise (note 2)		(54 285)
Immobilisations	(744)	(322)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(744)</u>	<u>(54 607)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts bancaires	(4 623)	(7 029)
Distributions versées aux porteurs de parts	(6 042)	(2 514)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(5 419)	(2 214)
Remboursements des billets à payer	(6 195)	(8 630)
Dette à long terme		250
Remboursement de dette à long terme	(468)	(187)
Remboursements des dépôts de garantie	(468)	
Achat de parts détenues par le Fonds au titre du régime d'intéressement à long terme (note 12)	(448)	
Émission de parts de fiducie		54 285
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(23 663)</u>	<u>33 961</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>	<u>(3 085)</u>	<u>(252)</u>
Découvert bancaire au début	(252)	
Découvert bancaire à la fin	<u>(3 337)</u>	<u>(252)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Fonds de revenu Colabor

### Bilans consolidés

aux 31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Débiteurs (note 6)	24 501	21 916
Impôts retenus à recevoir	1 620	
Stock	24 049	22 504
Frais payés d'avance	494	183
	<u>50 664</u>	<u>44 603</u>
Immobilisations (note 7)	3 866	4 049
Actifs incorporels (note 8)	66 823	70 048
Écart d'acquisition (note 2)	13 459	13 459
	<u><u>134 812</u></u>	<u><u>132 159</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	3 337	252
Emprunts bancaires (note 9)	3 377	8 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	28 234	21 362
Distributions à verser aux porteurs de parts	518	493
Distributions à verser aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	456	434
Remises à payer	13 005	6 316
Revenus reportés	739	263
Billets à payer, sans intérêt		6 195
Versements sur la dette à long terme	468	468
	<u>50 134</u>	<u>43 783</u>
Dette à long terme (note 10)	1 677	2 145
Dépôts de garantie		468
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 11)	30 013	31 199
	<u>81 824</u>	<u>77 595</u>
<b>AVOIR DES PORTEURS DE PARTS</b>		
Compte de capital des porteurs de parts (note 12)	54 285	54 285
Surplus d'apport	128	
Parts détenues au titre du régime d'intéressement à long terme (note 12)	(448)	
Bénéfices non répartis (déficit)	(977)	279
	<u>52 988</u>	<u>54 564</u>
	<u><u>134 812</u></u>	<u><u>132 159</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Robert Panet-Raymond  
Fiduciaire

/S/ Jacques Landreville  
Fiduciaire

# Fonds de revenu Colabor

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») est une fiducie à but restreint, à capital variable et non constituée en société, constituée sous le régime des lois de la province de Québec le 19 mai 2005 dans le but d'acquérir indirectement et de détenir une participation de 53,2 % de Colabor, société en commandite (« Colabor SC »). Colabor SC fait la distribution et la commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires.

Le Fonds a commencé ses activités le 28 juin 2005 et n'avait aucune activité commerciale depuis sa constitution, le 19 mai 2005.

### 2 - PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 28 juin 2005, le Fonds a complété un premier appel public à l'épargne visant l'émission de 5 500 000 parts du Fonds (les « parts ») à 10 \$ chacune pour un total de 55 000 000 \$. Le 20 juillet 2005, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option d'attribution en excédent par l'émission de 275 000 parts supplémentaires à 10 \$ chacune pour un total de 2 750 000 \$. Après la rémunération des preneurs fermes de 3 465 000 \$, le produit net revenant au Fonds s'est chiffré à 54 285 000 \$.

À la suite du premier appel public à l'épargne, le Fonds a acquis indirectement une participation de 53,2 % de Colabor SC, qui exploite les activités de distribution et de commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires récemment achetées d'Investissements Colabor Inc. (antérieurement Colabor Inc.) (le « Vendeur »), en contrepartie de 54 285 000 \$ en espèces. La participation restante de 46,8 % de Colabor SC est détenue par le Vendeur sous forme de parts de Colabor SC échangeables. La répartition du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	2005 (187 jours) \$
Actif à court terme	57 661
Immobilisations	4 259
Relations clients (a)	64 500
Marques de commerce (a)	7 200
Écart d'acquisition (a)	13 459
Emprunts bancaires	(15 029)
Revenus reportés	(502)
Autres éléments de passif à court terme	(28 546)
Billets à payer	(14 825)
Dette à long terme	(2 550)
Dépôts de garantie	(468)
	<u>85 159</u>
Participation des porteurs de parts sans contrôle (a)	<u>(30 874)</u>
Actif net acquis	<u>54 285</u>

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### **2 - PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE (suite)**

- (a) Le Vendeur a transféré la quasi-totalité de ses actifs et passifs à Colabor SC en contrepartie de billets à payer et de parts de Colabor SC. Étant donné que Colabor SC était une filiale en propriété exclusive du Vendeur au moment où le Vendeur lui a transféré ses actifs liés à la distribution et à la commercialisation, cette opération a été comptabilisée à la valeur comptable conformément au chapitre 3840 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Opérations entre apparentés*, et à l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-145, *Mode de comptabilisation des actifs acquis lors de la création d'une fiducie de revenu*. À la suite de modifications apportées en décembre 2005 à l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*, le Fonds a modifié rétroactivement le montant comptabilisé à titre de participation des porteurs de parts sans contrôle. Au moment de l'acquisition, ce poste a été mesuré selon la valeur comptable des capitaux propres de Colabor SC. Maintenant, le montant est égal à la valeur d'échange des parts lors de leur émission. Le Fonds a conséquemment revu la répartition du prix d'achat afin de refléter le nouvel excédent du prix d'achat sur la valeur comptable de l'actif net. À cet effet, le Fonds a considéré que les parts détenues par les porteurs de parts sans contrôle n'ont pas les mêmes caractéristiques économiques que les parts du Fonds et a donc évalué en conséquence la participation des porteurs de parts sans contrôle.

Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition.

#### **3 - CONVENTIONS COMPTABLES**

##### **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Principes de consolidation**

Ces états financiers incluent les comptes du Fonds et de ses deux filiales, Colabor, fiducie d'exploitation et Colabor, société en commandite.

##### **Constataion des produits**

La société constate ses produits à la livraison de la marchandise, lorsque la vente est acceptée par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### **Évaluation du stock**

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.



## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Mobilier et agencements, équipement de l'entrepôt et véhicules de l'entrepôt	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	4 ans
Logiciel d'entrepôt	Linéaire	7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail de 20 ans

Les relations clients sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie prévue de 20 ans.

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les relations clients sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

#### Marques de commerce

Les marques de commerce ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des marques de commerce avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à l'unité d'exploitation et toute dépréciation possible de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. La juste valeur de l'unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Impôts sur les bénéfices

Le Fonds et les entités sous son contrôle ne sont pas assujettis aux impôts sur les bénéfices.

Le 31 octobre 2006, le ministère des Finances du Canada a annoncé de nouvelles propositions fiscales qui modifieraient l'imposition du Fonds et de ses porteurs de parts. Selon le projet de loi déposé le 21 décembre 2006, les distributions aux porteurs de parts du Fonds seraient assujetties à un impôt à compter de 2011. Au 31 décembre 2006, cette loi n'a pas été adoptée par le Parlement.

#### Bénéfice par part et information sur le nombre de parts

Le bénéfice par part est établi d'après le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par part est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les parts achetées en vertu du régime d'intéressement à long terme étaient acquises au début de la période ou lors de leur achat. La méthode du rachat des parts est utilisée pour déterminer l'effet de dilution de ces parts achetées. Cette méthode suppose que le coût de rémunération non encore constaté sert à racheter des parts à leur cours moyen pendant la période.

#### Rémunération à base de parts

Le Fonds offre, par l'entremise de sa filiale Colabor SC, un régime d'intéressement à long terme (le « régime ») à certains employés. Le Fonds comptabilise, pendant la période d'acquisition des droits, une charge de rémunération établie en fonction de la juste valeur des parts à la date de leur attribution.

Selon le régime, les parts sont achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et sont inscrites et imputées au coût en réduction de l'avoir des porteurs de parts. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

### 4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2006 (365 jours)	2005 (187 jours)
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	149	74
Intérêts sur les emprunts bancaires	636	342

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations de l'actif et du passif d'exploitation se détaillent comme suit :

	2006 <u>(365 jours)</u>	2005 <u>(187 jours)</u>
	\$	\$
Débiteurs	(2 585)	4 837
Impôts retenus à recevoir	(1 620)	
Stock	(1 545)	7 140
Frais payés d'avance	(311)	1 081
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 872	(7 184)
Remises à payer	6 689	6 316
Revenus reportés	476	(239)
	<u>7 976</u>	<u>11 951</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés s'élèvent à 760 195 \$ en 2006 et à 426 986 \$ en 2005.

#### 6 - DÉBITEURS

	2006 <u>\$</u>	2005 <u>\$</u>
Comptes clients (a)		
Clients contrôlés par des fiduciaires	1 431	1 293
Autres	16 509	15 492
Remises des fournisseurs à recevoir	6 495	5 085
Autres	66	46
	<u>24 501</u>	<u>21 916</u>

(a) Un des clients représente 15 % en 2006 et 11 % en 2005 du total des comptes clients.

#### 7 - IMMOBILISATIONS

	2006	
	Coût	Coût
	\$	non amorti \$
Mobilier et agencements	311	230
Équipement de l'entrepôt	1 816	1 287
Véhicules de l'entrepôt	921	694
Matériel informatique et logiciels	435	169
Logiciel d'entrepôt	971	622
Améliorations locatives	96	89
Logiciel en développement	775	775
	<u>5 325</u>	<u>3 866</u>

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 7 - IMMOBILISATIONS (suite)

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	272	30	242
Équipement de l'entrepôt	1 805	207	1 598
Véhicules de l'entrepôt	735	71	664
Matériel informatique et logiciels	423	100	323
Logiciel d'entrepôt	971	122	849
Améliorations locatives	96	2	94
Logiciel en développement	279		279
	<u>4 581</u>	<u>532</u>	<u>4 049</u>

#### 8 - ACTIFS INCORPORELS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	64 500	4 877	59 623
Marques de commerce	7 200		7 200
	<u>71 700</u>	<u>4 877</u>	<u>66 823</u>

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	64 500	1 652	62 848
Marques de commerce	7 200		7 200
	<u>71 700</u>	<u>1 652</u>	<u>70 048</u>

#### 9 - FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit, dont le maximum autorisé est fixé à 32 030 000 \$, comprennent un crédit d'exploitation de 30 000 000 \$ ainsi qu'un crédit de 2 030 000 \$ pour l'utilisation d'une lettre de garantie. Ces facilités de crédit sont garanties par les débiteurs et le stock et sont renouvelables en juin 2007. Aux 31 décembre 2006 et 2005, la lettre de garantie, d'un montant de 2 028 000 \$, est utilisée relativement à un engagement décrit à la note 16. Le crédit d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel (6 % au 31 décembre 2006 et 5 % au 31 décembre 2005).

Le Fonds doit respecter un ratio financier stipulé dans la convention de crédit. Aux 31 décembre 2006 et 2005, le Fonds respecte ce ratio.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 10 - DETTE À LONG TERME

	2006	2005
	\$	\$
Emprunt, garanti par les immobilisations, taux de base de la banque moins 1,5 % (6,5 % au 31 décembre 2006 et 5,5 % au 31 décembre 2005), remboursable par versements mensuels de 39 000 \$, échéant en juillet 2011	2 145	2 613
Versements exigibles à court terme	468	468
	1 677	2 145

En vertu de la convention régissant cet emprunt, le Fonds doit maintenir un ratio financier. Aux 31 décembre 2006 et 2005, le Fonds respecte ce ratio.

Les versements sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 468 000 \$ de 2007 à 2010 et à 273 000 \$ en 2011.

#### 11 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE

La participation des porteurs de parts sans contrôle représente les parts de Colabor SC échangeables émises à Investissements Colabor Inc. (le « Vendeur ») à la suite de la transaction expliquée à la note 2. Chaque part de Colabor SC échangeable donne droit à une part spéciale comportant un droit de vote et peut être échangée au pair, en totalité ou en partie, contre des parts (les « droits d'échange »).

Sous réserve des dispositions de blocage décrites subséquemment, le Vendeur peut exercer ses droits d'échange.

Le Vendeur a convenu de s'abstenir de transférer, de nantir, d'échanger contre des parts ou autrement d'aliéner des parts de Colabor SC échangeables pendant une période de dix ans suivant la clôture (le « blocage »). Nonobstant le blocage, le Vendeur aura le droit, à compter du deuxième anniversaire de clôture et à chaque anniversaire de clôture par la suite (collectivement, les « dates de libération »), d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables en fonction de l'appréciation de la valeur des parts depuis la clôture jusqu'à cette date de libération. À chaque date de libération, le Vendeur aura le droit d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 75 % de l'appréciation de la valeur des parts sous-jacentes et un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 25 % de cette appréciation sera réservé et libéré ainsi qu'il est décrit ci-après (les « parts restantes »). L'appréciation de la valeur afin d'établir le nombre de parts de Colabor SC échangeables qui peuvent être échangées ou aliénées à chaque date de libération, le cas échéant, correspondra au nombre de parts de Colabor SC échangeables toujours assujetties au blocage à cette date (à l'exclusion des parts restantes) détenues par le Vendeur multiplié par la différence entre le cours des parts à la date de libération et le plus élevé de i) 10 \$ et ii) le cours le plus élevé à chacune des dates de libération antérieures. À la fin de la période de blocage, le Vendeur aura le droit d'échanger ou d'aliéner la totalité de ses parts de Colabor SC échangeables à l'exception des parts restantes, lesquelles seront libérées sur une période de cinq ans à compter du onzième anniversaire de clôture.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 11 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE (suite)

	2006	2005
	\$	\$
Solde au début	31 199	30 874
Participation des porteurs de parts sans contrôle de l'exercice		
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	9 066	6 259
Autres éléments de consolidation	18	88
	9 084	6 347
Taux de détention du Vendeur dans Colabor SC	46,8 %	46,8 %
	4 255	2 973
Distributions déclarées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(5 441)	(2 648)
Solde à la fin	30 013	31 199

#### 12 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS

##### Parts

Nombre illimité de parts conférant un droit de vote chacune. Chaque part est rachetable au gré du porteur à 90 % du prix moyen pondéré de la part de fiducie au cours des dix derniers jours au cours desquels les parts ont été négociées sur le marché libre ou au cours de clôture du marché à la date de rachat, selon le moins élevé des deux. Tous les rachats sont assujettis à un montant maximum de 50 000 \$ au comptant par mois. Les rachats supérieurs à ce montant seront réglés par la distribution de billets émis par une filiale du Fonds.

##### Parts spéciales

Nombre illimité de parts spéciales comportant un droit de vote. Chaque part confère à son porteur un droit de vote et est inséparable de la part de Colabor SC échangeable avec laquelle elle a été émise.

	2006	2005
	\$	\$
<b>Émises et payées</b>		
5 775 000 parts	54 285	54 285
5 087 439 parts spéciales		
	54 285	54 285

Les parts et les parts spéciales comportant un droit de vote ont été émises lors de la clôture du premier appel public à l'épargne du Fonds, ainsi qu'il est décrit à la note 2.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 12 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS (suite)

##### Régime d'intéressement à long terme

Aux termes du régime d'intéressement à long terme (le « régime ») du Fonds, établi le 28 juin 2005, des parts peuvent être octroyées à certains employés du Fonds en fonction du rendement financier du Fonds par rapport à certains seuils de liquidités distribuables par part. Le Fonds, ou un fiduciaire nommé pour l'administration du régime, acquerra des parts sur le marché et les détiendra jusqu'à ce que chaque participant en acquiert la propriété. En général, ces parts deviendront acquises de façon égale à raison d'un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de l'octroi. Les participants au régime auront le droit de recevoir des distributions sur toutes les parts détenues pour leur compte avant la date d'acquisition applicable. Les parts non acquises détenues par le fiduciaire pour le compte d'un participant au régime seront annulées si le participant démissionne pour quelque autre motif que sa retraite ou s'il est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les parts feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis au Fonds. Les distributions effectuées sur ces parts seront également remises au Fonds.

Le 21 février 2006, le Fonds a octroyé un montant de 447 565 \$ en vertu du régime. Au 31 décembre 2006, 35 840 parts ont été acquises sur le marché pour un total de 447 565 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le coût de rémunération passé en charges a été de 127 527 \$ et nul en 2005.

#### 13 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Fonds a conclu des contrats d'approvisionnement échéant en 2015 avec des clients. Les ventes à ces clients représentent 88,7 % en 2006 et 88,1 % en 2005 des ventes du Fonds. Un de ces clients représente 13,8 % en 2006 et en 2005 des ventes du Fonds.

#### 14 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2006 (365 jours) \$	2005 (187 jours) \$
Opérations effectuées auprès de clients contrôlés par des fiduciaires		
Ventes nettes (a)	41 955	20 974
Opérations effectuées avec le Vendeur		
Résultats (a)		
Remises (b)	11 641	6 306
Frais de vente, de distribution et d'administration		
Charges locatives	2 028	1 039
Services informatiques	404	235

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 14 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2006	2005
	\$	\$
Bilan		
Logiciel en développement	466	135
Remises à payer	12 699	6 127
Billets à payer	—	6 195

- (a) Ces opérations, conclues dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.
- (b) Les remises versées correspondent à 3 % des ventes effectuées aux clients privilégiés ou aux actionnaires du Vendeur conformément aux différents contrats régissant les relations entre le Fonds et le Vendeur à la suite de la transaction décrite à la note 2.

#### 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, des impôts retenus à recevoir, du découvert bancaire, des comptes fournisseurs et charges à payer, des distributions à verser, des remises à payer et des billets à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances.

La juste valeur des dépôts de garantie n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

#### 16 - ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en août 2022, à verser au Vendeur une somme de 33 212 000 \$ pour un immeuble. L'obligation du Fonds en vertu du contrat de location est garantie par une lettre de crédit bancaire de 2 028 000 \$.

Les paiements minimaux au titre du contrat de location pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 2 028 000 \$ annuellement.

Le Fonds s'est engagé, en vertu d'un contrat de services échéant en juin 2015, à verser une somme de 4 403 000 \$ pour des services informatiques fournis par la filiale du Vendeur.

Les paiements minimaux au titre du contrat de services pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 518 000 \$ annuellement.



## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2006 et 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, à l'exception du bénéfice par part.)

#### 17 - BÉNÉFICE NET PAR PART

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice net de base et dilué par part :

2006 (365 jours)			2005 (187 jours)		
Bénéfice net	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice net de base et dilué par part	Bénéfice net	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice net de base et dilué par part
\$		\$	\$		\$
4 811	5 775 000	0,83	3 286	5 742 647	0,57

Les parts hypothétiquement émises à la suite de l'échange des parts de Colabor SC échangeables n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice net dilué par part parce que l'incidence a un effet antidilutif.

#### 18 - ÉCART ENTRE LA VALEUR COMPTABLE ET LA VALEUR FISCALE

L'excédent de la valeur comptable nette des immobilisations et des actifs incorporels sur leur valeur fiscale s'élève à environ 54 000 000 \$ (55 000 000 \$ en 2005).

#### 19 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 4 janvier 2007, le Fonds a procédé à l'émission de 2 825 000 parts, pour un montant de 25 001 250 \$, et de débentures subordonnées convertibles non garanties, au taux de 7 %, pour un montant de 50 000 000 \$. Le Fonds a également renégocié ses facilités de crédit à un montant maximum autorisé de 70 000 000 \$.

Le 8 janvier 2007, le Fonds a acquis les actifs de Summit Food Service Distributors Inc., une société exerçant ses activités dans le même secteur que le Fonds, pour un montant de 115 000 000 \$ en espèces.

Le 26 janvier 2007, les preneurs fermes ont exercé leur option d'attribution en excédent par l'émission de 120 000 parts supplémentaires pour un montant de 1 062 000 \$.